



## ATF 137 III 226 (prothèse de hanche)

Loi fédérale du 18 juin 1993 sur la responsabilité du fait des produits (LRFP)

ATF 133 III 81: la cafetière

## ATF 138 III 157

*Article 47 CO: «Le juge peut, en tenant compte de circonstances particulières, allouer à la victime de lésions corporelles ou, en cas de mort d'homme, à la famille une indemnité équitable à titre de réparation morale».*

Article 62 al. 1<sup>er</sup> LCR

## ATF 138 III 276 (arrêt du TF 4A\_364/2011 du 7 février 2012)

ATF 112 II 118 (Hunter)

## ATF 137 III 539

*Article 99 al. 2 CO: «Cette responsabilité est plus ou moins étendue, selon la nature particulière de l'affaire; elle s'apprécie notamment avec moins de rigueur lorsque l'affaire n'est pas destinée à procurer un avantage au débiteur».*